



Livret de propositions sur l'immigration

Avril 2025



Contributeurs de ce livret :

Elias KARI, vice-président des Jeunes démocrates en charge des Idées
Ainsi qu'une vingtaine de Jeunes démocrates ayant participé au groupe de travail mis en place entre janvier et avril 2025

Avant-Propos

L'immigration est un sujet omniprésent dans l'espace médiatique et dans le discours politique. Il suffit généralement d'un fait divers impliquant un étranger en situation irrégulière pour que le débat soit relancé sur nos politiques migratoires, et qu'une surenchère de mesures soit proposée pour fermer davantage les frontières ou expulser plus de clandestins.

Il faut rappeler que **l'immigration est loin d'être le premier sujet de préoccupation des français.** D'après un sondage de mars 2025, 26% des français se déclarent préoccupés par le niveau de l'immigration, tandis qu'ils sont 46% à se sentir concernés par les difficultés en termes de pouvoir d'achat et 37% par l'avenir du système social [1].

Et pourtant, en France comme dans beaucoup d'autres pays, **certains partis ont décidé d'instrumentaliser les questions migratoires à des fins électorales**, en jouant avec les peurs des citoyens : rhétorique de l'invasion, agitation des menaces de ruine économique ou d'insécurité liée à la présence de clandestins, fantasme du « Grand remplacement » ethnique, culturel, ou religieux....Un lexique qui construit une représentation de l'immigration comme menace existentielle, déconnectée des réalités chiffrées.

Ces discours simplistes, xénophobes et alarmistes, ayant pour seule ambition de faire de l'étranger un bouc-émissaire, alimentent un climat anxiogène propice à la surenchère politique. En d'autres termes, ce n'est pas tant l'ampleur réelle des flux migratoires qui façonne le débat que la manière dont ils sont nommés, instrumentalisés, et régulièrement mis en scène. Or, ces représentations sont malheureusement devenues dominantes dans l'opinion publique, et une partie de la jeunesse y est perméable.

Les Jeunes Démocrates refusent de laisser la droite et l'extrême-droite confisquer le débat sur l'immigration : nous avons la responsabilité de promouvoir un autre récit, crédible et humaniste, en présentant des mesures concrètes pour améliorer la gestion des flux migratoires, le traitement des demandes d'asile ou l'intégration des étrangers.

Telle est notre volonté avec ce livret de propositions, réalisé à l'issue d'un travail de réflexion, de plusieurs auditions avec des élus et chercheurs experts des questions migratoires, ainsi que d'un déplacement sur la côte d'Opale, dans un territoire directement concerné les effets de nos politiques migratoires.

[1] [Baromètre Ipsos / CESI pour La Tribune Dimanche, mars 2025](#)

Visite de terrain sur la Côte d'Opale

Le 15 mars 2025, une délégation de Jeunes démocrates s'est rendue sur la Côte d'Opale afin de venir **constater les réalités du phénomène migratoire** dans l'un des départements français les plus touchés par l'immigration irrégulière.

Nous avons été accueillis à Saint-Martin-Boulogne par **Guillaume Pruvost**, 1^{er} adjoint au maire de la commune et **Anthony Jouvenel**, président du MoDem Pas-de-Calais et adjoint au maire du Touquet, aux côtés de **Anne Terlez**, secrétaire générale adjointe du MoDem et vice-présidente du département de l'Eure. Une rencontre fut l'occasion de riches échanges sur les conséquences concrètes de nos politiques migratoires pour les communes, les habitants, et les clandestins présents sur la Côte d'Opale.

Nous avons poursuivi notre visite au **Cap Gris-Nez**, un site depuis lequel les côtes anglaises sont si clairement visibles qu'elles semblent à portée de main. Un panorama qui contribue à prendre pleinement conscience de ce qui pousse les migrants à prendre la mer malgré tous les dangers.



Personnes auditionnées par le groupe de travail :

- **Jean-Baptiste Houriez**, Militant engagé sur les questions migratoires, ancien auditeur asile à l'OFII et professeur de Français langue étrangère.
- **Hélène Pollozec**, Conseillère départementale de Mayotte, Présidente des Jeunes Démocrates Outre-Mer.
- **Catherine Wihtol de Wenden**, Directrice de recherche émérite au CNRS, politologue spécialiste de la question des migrations, auteure du livre Immigration : indifférence, indignation, déshumanisation (Autrement, 2025)

Synthèse de nos 12 propositions

Axe 1 : Améliorer le traitement des demandes d'asile et de titres de séjour

- **Proposition 1** : Délivrer moins d'OQTF pour redonner à la France la capacité d'appliquer ses mesures administratives, en s'inspirant de la stratégie allemande.
- **Proposition 2** : Simplifier le traitement des demandes d'asile en s'inspirant du modèle allemand, en regroupant l'OFII et l'OFPRA au sein d'une même structure régionalisée.

Axe 2 : Favoriser une intégration digne des étrangers

- **Proposition 3** : Délivrer davantage de titres de séjour salarié ou travailleur temporaire, comme c'est le cas dans des pays comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Canada.
- **Proposition 4** : Autoriser les demandeurs d'asile à travailler.
- **Proposition 5** : Ouvrir l'apprentissage du français langue étrangère aux demandeurs du droit d'asile, et non aux seules personnes reconnues réfugiées.
- **Proposition 6** : Renforcer le partage d'information de l'État vers les communes en matière d'immigration pour mieux organiser l'accueil et l'intégration locale.

Axe 3 : Construire une réponse européenne et diplomatique

- **Proposition 7** : Renforcer les moyens et les compétences de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) pour en faire un véritable « OFPRA européen ».
- **Proposition 8** : Renégocier les accords du Touquet pour reconstituer des voies légales de passage de migrants vers le Royaume-Uni.
- **Proposition 9** : Opérer une refonte de notre modèle de négociation avec les pays de départ, en promettant d'avantage d'aide publique au développement au prorata des ressortissants acceptés.

Axe 4 : Répondre à la situation spécifique de Mayotte

- **Proposition 10** : Aligner le régime des titres de séjour délivrés à Mayotte avec le droit commun, en supprimant leur caractère territorial.
- **Proposition 11** : Renforcer la lutte contre ceux qui exploitent la misère humaine.
- **Proposition 12** : Faire évoluer la coopération entre Mayotte et les Comores pour prévenir l'immigration comorienne.

Axe 1 : Améliorer le traitement des demandes d'asile et de titres de séjour

Le constat

Disons-le clairement : le durcissement continu des politiques migratoires est inefficace et nous mène dans l'impasse. Il est illusoire de penser qu'en fermant toujours plus les frontières, on parviendra à juguler les flux migratoires. Au contraire, la crise de 2015 a montré que les migrants étaient prêts, même au péril de leur vie, à traverser la Méditerranée ou la Manche pour rejoindre l'Europe depuis des embarcations de fortune.

En revanche, **nous sommes directement responsables du pouvoir que nous conférons aux passeurs lorsque nous fermons les voies légales de passage.** La peur des contrôles que nous instaurons pousse les migrants dans les bras de ces véritables réseaux mafieux qui n'hésitent pas à les extorquer, à aller jusqu'à les réduire en esclavage et violer leurs enfants.

La surenchère autour de l'application des obligations de quitter le territoire français (OQTF) est tout aussi contreproductive. Le discours visant à croire que nous pourrions expulser massivement les clandestins, alors que seulement de 6,9% des OQTF prononcées sont appliquées^[1], relève de l'hypocrisie. **En prononçant plus de 120 000 OQTF par an, nous ne faisons que mettre en scène notre impuissance**, tout simplement parce que n'avons pas les moyens de les faire appliquer.

Le coût moyen pour le Ministère de l'Intérieur d'un retour aidé est ainsi de 3000€ et celui d'un retour forcé de 13 794€^[2]. Ces expulsions, qui font l'objet de recours, exercent aussi une pression considérable sur la justice : en 2024 le contentieux des étrangers représentait 43% des dossiers examinés par les tribunaux administratifs et 55% de ceux traités dans les cours administratives d'appel^[3]. Et ce, alors même que **les étrangers retournent plus volontiers dans leurs pays une fois régularisés**, se sachant en capacité de traverser à nouveau la frontière.

Ce n'est donc pas l'immigration qui représente un coût, mais bien nos politiques d'affichage, hostiles et inefficaces. **En tant qu'humanistes, nous réaffirmons la nécessité de traiter les personnes demandant un titre de séjour avec dignité et dans le respect de leurs droits.**

[1] Rapport d'activité 2022 du Contrôleur des lieux de privation de liberté, page 203

[2] Rapport parlementaire de Jean-Noël Barrot et Alexandre Holroyd (2019), page 9

[3] Conseil d'État, L'année 2024 en quelques chiffres clés



Les propositions

Proposition 1 : Délivrer moins d'OQTF pour redonner à la France la capacité d'appliquer ses mesures administratives, en s'inspirant de la stratégie allemande.

En 2019, en Allemagne, 47 530 expulsions d'étrangers ont été prononcées et 25 140 appliquées, soit 53% du total. En France cette même année, 123 845 OQTF ont été prononcées et 15 615 appliquées, soit 12,6%^[1]. Actuellement, la délivrance d'une OQTF constitue un choix par défaut pour les Préfectures françaises pour traiter le dossier des étrangers n'ayant pas vocation à être régularisés. Pourtant, cet état de fait fragilise la crédibilité de l'administration, qui ne parvient à en appliquer qu'une très faible part. Il conviendrait plutôt de cibler les demandes d'expulsion vers les étrangers aux profils problématiques afin d'en garantir l'application. Réduire le stock d'OQTF diminuerait l'influence des pays d'origine et le « chantage » aux laissez-passer consulaires (voir axe 3).

Proposition 2 : Simplifier le traitement des demandes d'asile en s'inspirant du modèle allemand, en regroupant l'OFII et l'OFPRA au sein d'une même structure régionalisée.

En matière de traitement des demandes d'asile, l'Allemagne est également un modèle. C'est en effet au niveau de chaque Länder que sont pris en charge les demandeurs d'asile, aussi bien administrativement que financièrement^[2]. La BAMF, organisme fédéral responsable du traitement des demandes, possède des bureaux et des personnels dans chaque Land afin de traiter les demandes au plus près des centres d'hébergement des demandeurs d'asile. En France, une telle organisation décentralisée permettrait de désengorger la région francilienne, où se concentrent les dossiers.

De plus, cette démarche pourrait être confiée à une entité unique regroupant les missions confiées à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII, qui organise l'accueil des demandeurs d'asile), ainsi que l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA, qui instruit les demandes). En effet, le morcellement d'acteurs intervenant dans la demande d'asile constaté en France pèse dans les procédures de traitement des demandes, tandis qu'un rapprochement de ces structures permettrait de les simplifier et de les accélérer.

[1] Non, l'Allemagne n'expulse pas 90% de ses étrangers en situation irrégulière, Franceinfo, 24 février 2021

[2] Asile-immigration : Allemagne, France - Des modèles d'accueil divergents, des questions européennes communes, Colloque à l'Assemblée nationale, 6 avril 2018

Axe 2 : Favoriser une intégration digne des étrangers

Le constat

L'accueil des étrangers est source de multiples craintes alimentées par l'extrême-droite : en premier lieu, **le fantasme du « grand remplacement »** des populations européennes par des immigrés en provenance d'Afrique a déjà été méthodiquement réfuté sur le plan de la statistique démographique par l'historien et démographe Hervé Le Bras dans son livre *Il n'y a pas de Grand Remplacement* (Grasset, 2022) :

Vient ensuite l'insécurité culturelle, vision selon laquelle la présence de populations étrangères menacerait les modes de vie et les traditions françaises. Or, paradoxalement, c'est bien notre propre politique migratoire qui coupe les étrangers de la société, en les maintenant volontairement piégés au sein de leur communauté d'origine dans des statuts précaires qui les marginalisent.

Pour faciliter l'intégration des étrangers en situation irrégulière, **deux leviers sont prioritaires : l'accès au travail et l'apprentissage de la langue française.**

Par dogmatisme et volonté de mener « la vie dure » aux étrangers en situation irrégulière, nous interdisons aux déboutés du droit d'asile la possibilité de travailler. De même, si la loi est censée autoriser les demandeurs d'asile à travailler 6 mois après le dépôt de leur demande, ce droit reste dans en réalité peu accessible. **Or, notre droit a pour effet de priver les étrangers du revenu qui leur permettrait de s'insérer dans la société** en trouvant un logement, en ouvrant un compte en banque, en fondant une famille...

Et ce, **alors même que notre marché du travail a indéniablement besoin de main d'œuvre dans de nombreux secteurs**, de l'hôtellerie-restauration aux travaux publics, en passant par l'aide à la personne. Ces étrangers devraient pouvoir contribuer à l'économie française en travaillant, consommant et payant des impôts en France !

Enfin, le refus d'ouvrir la voie de l'intégration s'explique souvent par les actes de violences commis par **les étrangers délinquants**. Si ces faits, généralement surmédiatisés, doivent évidemment être traités avec la plus grande fermeté, il est regrettable qu'ils contribuent à déprécier l'image de l'ensemble des étrangers aux yeux de l'opinion alors même qu'ils ne concernent qu'une infime minorité d'entre eux.



Les propositions

Proposition 3 : Délivrer davantage de titres de séjour salarié ou travailleur temporaire, comme c'est le cas dans des pays comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Canada.

Cette mesure ne créerait pas « d'appel d'air » mais encouragerait au contraire les étrangers déjà candidats au départ vers la France à plébisciter des filières légales d'immigration, plutôt que de traverser illégalement la frontière au péril de leur vie comme c'est le cas actuellement ou à demander le droit d'asile de façon détournée.

Proposition 4 : Autoriser les demandeurs d'asile à travailler.

En excluant ces personnes, déjà présentes sur le sol français, de l'insertion économique, nous les enfermons dans la précarité. Elles se retrouvent captives du travail dissimulé (BTP, partage de comptes entre travailleurs des plateformes...) et au sein de leur communauté d'origine alors que des dizaines de milliers d'offres d'emplois demeurent non-pourvues dans les secteurs en tension.

Proposition 5 : Ouvrir l'apprentissage du français langue étrangère aux demandeurs du droit d'asile, et non aux seules personnes reconnues réfugiées.

La méconnaissance de la langue est la première barrière qui condamne les étrangers à rester en marge de la société. La France a tout intérêt à faire connaître sa langue, et donc à promouvoir sa culture et ses valeurs à un maximum d'étrangers durablement présents sur son sol, sans faire la distinction de statut entre demandeur d'asile et réfugié effectivement reconnu comme tel.

Proposition 6 : Renforcer le partage d'information de l'État vers les communes en matière d'immigration pour mieux organiser l'accueil et l'intégration locale.

L'échelon local est le lieu où les solidarités peuvent s'exprimer. Sur la côte d'Opale par exemple, c'est aux maires qu'il revient d'ouvrir en urgence un gymnase lorsqu'un bateau de migrants ayant tenté une traversée la Manche s'échoue sur une plage. Les communes peuvent aider les étrangers à s'insérer, en accompagnant les familles dans la recherche d'un hébergement, d'un emploi, ou en scolarisant les enfants. L'État gagnerait ainsi à mieux communiquer son action (création d'un centre de migrant sur le territoire, anticipation de flux migratoires...) aux élus locaux afin que ces derniers puissent assurer le suivi de ces arrivants.

Axe 3 : Construire une réponse européenne et diplomatique

Le constat

Pour nous qui sommes profondément attachés au projet européen, **il est évident que l'Union européenne se trouve du côté de la solution et non du problème** en matière de gestion des flux migratoires. Une coopération accrue entre les États-membres est en effet indispensable, dans la mesure où les dynamiques migratoires s'observent elles-mêmes à l'échelle du continent.

L'Union européenne a récemment renforcé son intégration en matière d'immigration en adoptant le 14 mai 2024 **le Pacte de la migration est de l'asile**, qui entrera en vigueur courant 2026. Ce pacte introduit un mécanisme de solidarité entre les États membres, en imposant aux pays moins concernés par l'arrivée d'étrangers en situation irrégulière d'accueillir une partie de ces derniers ou d'attribuer une compensation financière aux pays d'arrivée pour leur prise en charge. Il prévoit également un premier filtrage aux frontières extérieures de l'union afin de fluidifier le traitement des demandes d'asile. **Une politique européenne qui gagnerait à être davantage harmonisée** pour garantir des procédures d'asile équitables et efficaces dans tous les pays de l'Union.

Les réponses à la crise migratoire peuvent aussi résider dans les relations bilatérales et les partenariats internationaux. Entre la France et le Royaume-Uni, **la renégociation des accords du Touquet** apparaît comme une impérieuse nécessité alors qu'en 2024, au moins 77 migrants sont décédés en tentant de traverser la Manche, ce qui en a fait l'année la plus meurtrière depuis l'introduction de small boats comme mode de traversée^[1].

Un autre enjeu est celui de la négociation avec les pays de départ pour qu'ils acceptent de reprendre leurs ressortissants, à travers **la délivrance des laissez-passer consulaires**. Le cas du bras de fer diplomatique engagé par le Ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau avec l'Algérie a notamment été sur-médiatisé au début de l'année 2025, sans toutefois produire à ce stade de résultats probants^[2]. **Nous plaidons pour un changement d'approche, en privilégiant le modèle de la « carotte » à celui du « bâton ».**

[1] Premier mort d'un migrant dans la Manche en 2025, un jeune Syrien, Le Monde, 11 janvier 2025

[2] OQTF : l'Algérie rejette la liste d'expulsés prioritaires de Bruno Retailleau, le ministre réagit, L'Opinion, 17 mars 2025



Les propositions

Proposition 7 : Renforcer les moyens et les compétences de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) pour en faire un véritable « OFPRA européen ».

Lancée le 19 janvier 2022 à Malte en remplacement du précédent Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'AUEA a pour mission de veiller à l'application des normes communes du régime d'asile européen dans les États-membres. Nous proposons de renforcer les moyens et les compétences de l'AUEA afin d'harmoniser les délais de traitement des demandes ainsi que les conditions d'accueil des réfugiés, afin d'apporter une réponse européenne cohérente aux dynamiques migratoires du continent.

Proposition 8 : Renégocier les accords du Touquet pour reconstituer des voies légales de passage de migrants vers le Royaume-Uni.

Quelle que soit la dureté de nos politiques aux frontières, Douvres restera à 50 kilomètres de Calais, ce qui continuera toujours d'attirer des étrangers prêts à traverser la Manche pour rejoindre l'Angleterre. Les accords du Touquet de 2004, qui fixent la frontière avec le Royaume-Uni au niveau des côtes françaises, ne sont pas soutenables dans la mesure où ils ont provoqué successivement la formation de la « jungle de Calais » puis, après son démantèlement, des traversées extrêmement périlleuses de la mer en « small boats ». Nous devons donc renégocier des voies légales de passage des migrants vers le Royaume-Uni afin de mettre un terme à cette situation insoutenable pour les habitants de la Côte d'Opale comme pour les migrants.

Proposition 9 : Opérer une refonte de notre modèle de négociation avec les pays de départ, en promettant d'avantage d'aide publique au développement au prorata des ressortissants acceptés.

Outre la réduction de la délivrance d'OQTF (proposition 1), nous assumons d'inverser la logique de négociation avec les pays de départ. Plutôt que de menacer ces pays de baisser leur aide publique au développement, nous pourrions appliquer une baisse de nos droits de douane, comme le propose le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot^[1]. Une autre possibilité serait d'augmenter le montant d'aide publique au développement versé au prorata du nombre de ressortissants acceptés chaque année.

[1] *Immigration : Jean-Noël Barrot propose que des restrictions de délivrance de Visa se fassent “par tous les européens”, Franceinfo, 26 février 2025*

Axe 4 : Répondre à la situation spécifique de Mayotte

Le constat

Le lundi 27 janvier 2025, le Premier Ministre François Bayrou a déclenché une vive polémique en évoquant un « **sentiment de submersion migratoire** » qui gagnerait du terrain parmi les habitants de Mayotte. Il faut pourtant bien reconnaître que la situation traversée par Mayotte n'est comparable avec aucune autre réalité vécue dans un département français, comme en attestent ces quelques chiffres :

- Entre 25 000 et 29 000 personnes sont reconduites à la frontière chaque année à Mayotte, ce qui représente pour ce seul département la moitié des OQTF appliquées en France[1]
- En 2019 selon l'Insee, 48% de la population de Mayotte était d'origine étrangère. Sur une population estimée à au moins 400 000 habitants, la moitié serait originaire des Comores, et 70 à 75% de ces ressortissants comoriens seraient en situation irrégulière.
- En 2021 selon l'Insee, 75% des enfants nés à Mayotte avaient une mère étrangère.

Cette situation n'est pas soutenable pour l'avenir de l'île, en particulier après le passage du cyclone Chido en décembre 2024, au cours duquel un nombre significatif de mahorais a perdu tout ou partie de son logement, de ses ressources, ainsi que l'accès aux divers services publics.

Nous refusons, comme le fait l'extrême droite, d'instrumentaliser la situation migratoire à Mayotte pour la projeter sur l'hexagone avec son discours du « grand remplacement ». La situation de l'île est particulière et appelle une réponse spécifique.

Mais nous refusons aussi, comme le fait l'extrême gauche, de relativiser le désarroi des mahorais, et de remettre en cause l'attachement des mahorais à la France comme lorsque, dans ses discours postcoloniaux, elle propose de rattacher Mayotte aux Comores.

Nous considérons qu'une meilleure régulation des flux migratoires est nécessaire pour concilier le maintien d'un accueil digne et des conditions de vie satisfaisantes pour la population mahoraise.

[1] Mayotte : la lutte contre l'immigration irrégulière toujours en toile de fond, Ministère de l'Intérieur, 30 août 2021



Les propositions

Proposition 10 : Aligner le régime des titres de séjour délivrés à Mayotte avec le droit commun, en supprimant leur caractère territorial.

En l'État actuel du droit, les titres de séjour délivrés à Mayotte ne sont valables que sur l'île, les bénéficiaires devant demander un visa pour se déplacer ailleurs sur le territoire français. Mettre fin à ce système aurait un double effet : d'une part, désengorger pour partie l'île en permettant aux étrangers de se déplacer vers l'hexagone ou d'autres territoires ultramarins. D'autre part, inciter la Préfecture à délivrer ces titres de manière plus équilibrée, en prenant en compte le possible départ des personnes régularisées vers l'hexagone.

Proposition 11 : Renforcer la lutte contre ceux qui exploitent la misère humaine.

Il convient d'intensifier les contrôles et de sanctionner davantage la grande diversité d'acteurs qui profitent de la vulnérabilité des migrants : marchands de sommeil, entreprises employant des clandestins ou leur fournissant de la marchandise à vendre, associations organisant l'arrivée des migrants, mahorais signataires de reconnaissances frauduleuses de paternité...

Proposition 12 : Faire évoluer la coopération entre Mayotte et les Comores pour prévenir l'immigration comorienne.

En dépit de fortes tensions, plusieurs mesures peuvent être envisagées pour renforcer la coopération avec les pays de la région. Un premier enjeu est de mieux contrôler le versement de l'aide au développement, notamment aux Comores afin de s'assurer qu'elle ne bénéficie pas aux passeurs (lorsque la subvention à la pêche permet la construction de bateaux acheminant des migrants vers Mayotte, par exemple).

Dans le domaine agricole, un partenariat gagnant-gagnant est envisageable : Mayotte pourrait réduire sa dépense à l'Europe pour des denrées qu'elle ne peut pas produire, comme le Colza, tandis que cette production fixerait les cultivateurs comoriens dans leurs pays. La coopération pourrait aussi se développer dans le domaine éducatif ou encore sanitaire.